

LES USAGERS

CONSULTATION MÉDICALE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE (AP)

PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

DISPENSATION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

CONSULTATIONS
MÉDICALES DE SUIVI

CONSULTATION MÉDICALE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Indications ciblées selon
la pathologie, les comorbidités,
les risques repérés liés à la
pratique d'une AP

ÉVALUATION MÉDICALE MINIMALE
avant conseils ou prescription d'AP

Patients asymptomatiques

AVIS
MÉDICAL

Patients
symptomatiques

CONSULTATION
MÉDICALE À VISÉE
DIAGNOSTIQUE

- OUI à 1 question.
- > 45 ans, inactif et envisage une AP d'intensité très élevée.
- > 70 ans et envisage une AP d'intensité au moins modérée.

Q-AAP+
(en 7 questions)

NON
aux 7 questions

PATIENTÈLE

Tous les patients
atteints d'une pathologie
chronique ou d'un état de
santé pour lequel l'AP a
montré des effets bénéfiques
pour la santé.

POPULATION GÉNÉRALE

Personnes envisageant
d'augmenter leur niveau d'AP
d'intensité au
moins modérée.

Bilan de suivi du professionnel de l'AP au médecin prescripteur

Adaptation de la prescription
médicale d'AP par le médecin
ou par le kinésithérapeute
en cas de renouvellement

Niveau 2

Thérapeutique
non
médicamenteuse

Professionnels de l'APA :
kinésithérapeute,
ergothérapeute,
enseignant APA-S.

Niveau 3

Pratique
supervisée

Professionnels de l'AP
et sportive :
éducateur sportif formé,
autres.

Niveau 4

Pratique non
supervisée

Usager ou patient
en autonomie

Programme d'activité
physique adaptée

AP ou sportive
supervisée
Sport-santé

Activités sportives
de loisir,
selon les préférences
de l'utilisateur ou choisies
avec le patient.

Chaque jour des AP
du quotidien, dont les
déplacements actifs.

Une réduction du temps
journalier passé à des
activités sédentaires.